



Nombre de conseillers.....	17
En exercice.....	17
Présents à la séance.....	11
Pouvoirs.....	3
Excusés.....	3

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2022**

**2022-04-15- : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIER A DOMICILE
ETAT PREVISIONNEL DE RECETTES ET DEPENSES - EXERCICE 2022**

Le jeudi 14 avril 2022 à 14 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Livry-Gargan s'est réuni au Salon d'Honneur, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Président, suite à la convocation faite le 7 avril 2022.

Mesdames Roselyne BORDES, Marie-Catherine HERRMANN, Corinne CARCREFF,
Maria JEANNEY, Liliane GONNIN et Josiane CADET
Messieurs Pierre-Yves MARTIN, Jean-Pierre BARATTA, Olivier MARKARIAN, Pascal
CHOMEL et Patrick QUALITE

Lesquels forment la majorité des membres du conseil d'administration du CCAS et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L 123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Pouvoirs :

Madame Claudine QUEMPEL donne pouvoir à Madame Josiane CADET
Monsieur Gérard ATTARD donne pouvoir à Monsieur Patrick QUALITE
Monsieur Marcel BARBES donne pouvoir à Roselyne BORDES

Excusée :

Mesdames Nathalie JOLY et Marie-Laure HODE
Monsieur Jean-Marie THERY

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance Madame Florence AUVRAY a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-15-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception préfecture : 22/04/2022

Le Conseil d'administration,

Sur proposition de M. Le Président rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2022 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021,

Considérant le budget de l'exercice 2022 du service de soins infirmiers à domicile de Livry-Gargan présenté sous forme d'un EPRD, Etat prévisionnel des recettes et dépenses suite à la signature au 1^{er} janvier 2020 du CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) liant le CCAS de Livry-Gargan et l'ARS (Agence Régionale de santé),

Considérant l'absence d'obligation de présenter un budget en équilibre strict,

Considérant l'obligation de présenter des prévisions pluriannuelles des exercices N à N+6,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 :

Approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et les annexes du Service de soins infirmiers à domicile du CCAS pour l'exercice 2022, qui seront soumis à l'Agence régionale de santé et à la Caisse régionale d'assurance-maladie.

Le Compte de Résultat Prévisionnel s'équilibre à hauteur de 673.394,00 € et le Tableau de Financement Prévisionnel s'équilibre à hauteur de 19 258,90 €, tels que présentés dans le document ci-annexé.

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-15-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception préfecture : 22/04/2022

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2022

CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure	Groupe I : produits de la tarification Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
18 430.00 €	652 559.10 €
619 978.00 €	6.00 €
34 986.00 €	0.00 €
TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS
673 394.00 €	652 565.10 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
0.00 €	20 828.90 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
673 394.00 €	673 394.00 €

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2022

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0.00 €	20 828.90 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	0.00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 050.00 €	0.00 €	Quotés-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	Report sur amortissements, dépréciations et provisions
Report sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
0.00 €	0.00 €	0.00 €	
SOUS-TOTAL 1	14 050.00 €	20 828.90 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2-0)	0.00 €	6 778.90 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2-0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0.00%	1.04%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2022

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	6 778.90 €	0.00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	0.00 €	0.00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	12 480.00 €	2 000.00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0.00 €	0.00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	19 258.90 €	2 000.00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0.00 €	17 258.90 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	19 258.90 €	19 258.90 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Annexe 1 : Budget annexe du Service de soins infirmiers à domicile du CCAS -
EPRD – exercice 2022

Ainsi fait et délibéré en séance le 14 avril 2022.



Pierre-Yves MARTIN
Président du CCAS

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-15-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception préfecture : 22/04/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courtermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-15-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception préfecture : 22/04/2022